

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderec au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUTELAR, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 9 juillet 1827.

Le journal du soir contient, dans le N° qui nous parvient aujourd'hui, un article tout-à-fait singulier. Le champion de la censure prétend qu'il ne faut pas la juger d'après ce qu'elle empêche de publier, mais d'après ce qu'elle laisse insérer dans les feuilles publiques; et fondant son raisonnement sur cette base, il énumère divers articles de journaux qui lui fournissent cette conséquence que nous n'avons cessé de jurer d'un état de *publité raisonnable et suffisant*.

C'est à peu près comme si le geolier d'une prison prétendait que les gens qu'il tient sous ses verroux jouissent d'un état de *liberté raisonnable et suffisant*, parce que de tems à autre il leur permet de respirer dans le préau. Eh quoi! dirait-il, manquez-vous de l'espace nécessaire pour exercer vos membres? Un exercice plus prolongé sur un terrain plus vaste ne vous exposerait-il pas à des fatigues? L'ombre de ces murs n'est-elle point un abri favorable contre l'ardeur du soleil? Enfin ne devez-vous pas dater du moment où vous êtes entré sous ma protection, l'ère de votre véritable liberté?

Et ce geolier qui aurait cette singulière manie de vouloir que ses prisonniers se crussent libres, pourrait aussi varier les jours et les heures où il leur donnerait quelque relâche. Aujourd'hui il laisserait respirer son prisonnier, le *Courier français*, demain son prisonnier le *Journal des Débats*, tous enfin, chacun à leur tour, ou su vant la faveur qu'il leur accorderait, excepté toutefois les mutins, qu'il aurait soin d'enfermer dans de bons cachots où ils ne verraient jamais la lumière.

De cette manière, notre homme pourrait dire à tout le monde: admirez quelle liberté règne dans ma maison! n'en jugez point sur ce que ces gens-là sont sous la clé une partie de la journée. *Vous n'êtes pas appelé à rechercher quelles interdictions ils ont à subir*. N'examinez que ce qui est sous vos yeux; vous voyez des gens qui respirent, se promènent en long et en large, sous mon bon plaisir. Et l'on viendra dire que c'est ici une maison de gêne!

Nous nous estimons heureux de pouvoir justifier le bibliothécaire de Lyon d'un acte de vandalisme que lui attribue la brochure dont nous avons donné un extrait dans notre dernier numéro.

Le buste de Voltaire qui était exposé dans la salle de la bibliothèque faisait partie du legs fait par M. Adamoli à l'académie royale de Lyon. On sait que les objets légués étaient momentanément déposés à la bibliothèque, que dans ce moment on s'occupe de leur restitution, et qu'une grande partie a déjà été délivrée

ALBUM

DES ARTISTES LYONNAIS (1).

Le goût et la culture des arts entraînent presque toujours avec eux un certain enthousiasme habituel pour le grand et le beau, qui élève et dispose l'âme à toutes les impressions généreuses; de tous tems, les hommes qui s'y sont adonnés ont fait preuve de désintéressement ainsi que de sollicitude et de dévouement pour le malheur. On n'a donc pas été surpris de voir nos artistes lyonnais rivaliser de zèle et d'empressement pour enrichir de leurs productions et des richesses de leurs cabinets les deux expositions destinées à obtenir des secours pour des fortunes diverses, quoique également dignes de notre intérêt et de notre pitié. Mais ce n'était point là que devait se borner leur générosité: plusieurs, dans le dessein de s'associer aux efforts que faisaient quelques personnes généreuses pour fournir du pain à nos malheureux ouvriers privés de travail, ont vendu ou mis en loterie un certain nombre de leurs ouvrages, et d'autres se sont réunis afin de publier un album, dont le prix doit avoir la même destination.

C'est cette production inspirée aux arts par la pitié et la bienfaisance que nous annonçons aujourd'hui. Elle se compose de neuf dessins; pour la plupart intéressans, et d'une exécution soignée. Plusieurs même sont lithographiés d'une manière remarquable, et pourraient prouver au besoin que l'art de dessiner sur pierre, dont les progrès sont si rapides qu'ils le feront peut-être bientôt préférer à la gravure, étend aussi chez nous ses perfectionnemens.

Les artistes qui ont contribué à enrichir ce recueil, sont: MM. Cornu, Dépière, H. de B., Auguste Flandrin, Hypolite Flandrin, Fonville, Jacquand, Jubany et Reverchon. Beaucoup d'autres peintres lyonnais avaient aussi mani-

(1) Cet album se vend au profit des ouvriers sans travail, à la lithographie de Brunet et Co., à Lyon.

à l'académie; de ce nombre est le buste de Voltaire qui figure maintenant dans la salle des réunions académiques. Ainsi le *nouveau bibliothécaire*, n'a point mérité les éloges qu'on lui décerne; et l'indignation dont il nous a paru animé contre les allégations du pamphlétaire anonyme, montre qu'on l'a calomnié en le jugeant capable d'avoir insulté à l'une des gloires de la France.

Vendredi matin, le tonnerre est tombé à Faisan. Il est entré dans une écurie, a brûlé la robe d'une femme sans lui faire aucune blessure, et a tué un cheval qui se trouvait à côté d'elle.

Trois citoyens de cette ville, nommés Perret, Aubert et Chevalier, ont reçu du ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de M. le préfet, des médailles d'argent en récompense du dévouement qu'ils ont montré lors de l'explosion du bateau à vapeur de la compagnie Gaillard. C'est au zèle de ces citoyens qu'un grand nombre de personnes qui étaient sur le bateau ont dû leur salut. Au sein de la terreur générale, et malgré le vent violent qui régnait alors, ils n'avaient pas craint de s'exposer sur le Rhône dans de frêles batelets, et avaient ainsi recueilli les blessés et ceux que l'explosion avait précipités dans le fleuve.

Le nommé Colonge, qui a été arrêté dernièrement dans l'église de Fourvières, était, dit-on, l'un des principaux chefs d'une bande dont les exploits ne le cèdent en rien à ceux des Poulailler et des Maudrin. On prétend que les vols considérables qui ont eu lieu dans notre ville, depuis plusieurs années, ont pour auteurs les membres de cette bande. On a du moins la certitude que ce sont eux qui ont pillé, il y a quelque tems, le magasin de M. Veybel, horloger, à qui on vola pour 15,000 francs de montres. Par une adresse inexplicable, ces voleurs étaient parvenus à faire plomber à la douane de Lyon des cartons renfermant ces montres, comme s'ils n'eussent contenu que des dentelles; et les objets volés voyageaient ainsi en sûreté sous la protection de l'impreinte de la douane, lorsqu'à Strasbourg un des cartons s'étant enfoncés par un accident fortuit, découvrit la ruse.

Dans la nuit du dimanche au lundi, le sieur Gonon, maître de danse, revenait avec deux de ses amis d'un village voisin de St-Etienne. Le vin leur avait un peu troublé la raison; le sieur Gonon prend fantaisie de visiter la carrière de charbon dite de Major. L'imprudent s'approche de la machine à vapeur, avec si peu de précaution que ses vêtemens se trouvent accrochés à une roue qui l'enlève avec violence, et il va retomber du côté opposé, sans donner aucun signe de vie.

L'adjudication du pont suspendu à construire sur l'Ain, à Cha-

festé l'intention de payer leur tribut à l'infortune en travaillant pour ce recueil; mais la rapidité qu'on a dû apporter dans sa publication, ne leur a pas permis de terminer à tems les dessins qu'ils avaient entrepris. C'est là sans doute une perte pour les ouvriers qui doivent profiter des produits de l'album; tel qu'il est cependant, on peut regarder ce recueil comme digne de fixer l'attention des amis des arts: si l'on y remarque quelques productions un peu trop faibles, il s'en trouve aussi qui portent le cachet d'un véritable talent.

Le dessin de M. Jacquand qui présente une jeune fille assise auprès de l'embrasure d'une porte, n'offre pas assez d'intérêt pour mériter une mention particulière: on voit trop que cet enfant n'a été placé là, après coup, que pour sauver un peu la nullité d'une perspective insignifiante. Il y a également peu de chose à dire sur les croquis de M. Reverchon, auxquels cet artiste paraît avoir attaché trop peu d'importance pour que nous y en attachions nous-mêmes.

La vue des moulins de Grézy, près d'Aix en Savoie, par M. H. de B., offre sans doute l'aspect d'un beau paysage, animé par de nombreuses cascades dont l'eau se précipite en bouillonnant de rochers en rochers jusqu'au ruisseau où elle doit retrouver sa tranquillité première; mais on y désirerait plus d'effet et plus de chaleur; on voudrait aussi que le crayon fut touché avec plus d'habitude et de fermeté.

Le paysage de M. Jubany qui représente des bergers broutant à l'abri de l'orage, est lithographié avec soin et bien composé; mais on désirerait plus de correction dans le dessin des figures, qui rappelle malheureusement un peu le goût dégénéré de l'école française du dernier siècle.

La vue du quai de Bourgneuf, par M. Fonville, produirait beaucoup plus d'effet si les premiers plans offraient plus de vigueur. Le fond est léger, vaporeux, et prouve que l'auteur a déjà acquis une assez grande habitude du crayon lithographique.

zey, route de Lyon à Ambrérieux, Lagneu, Belley et tout le Bugey, a eu lieu le 4 juillet, à la préfecture de l'Ain.

Deux compagnies se sont présentées. L'une demandait la concession du péage pendant 80 ans; l'autre pendant 60 ans; l'adjudication a été passée à celle-ci composée de MM. Séguin, ingénieur civil, et Joseph Chaley, médecin (né dans le département de l'Ain), demeurant tous les deux à Lyon.

On peut reprocher justement à la construction de ces ponts de n'avoir aucun caractère monumental, et de ne promettre qu'une éphémère durée; mais ce défaut est compensé par leur utilité directe. Dès qu'il est impossible pour le gouvernement d'entreprendre ces travaux, dès qu'il les abandonne aux spéculations privées, il faut bien se résoudre à ne plus leur trouver un caractère imposant, et s'en consoler par leurs autres avantages. Mieux vaut un pont de ce genre qu'une traîlle incommode et périlleuse.

L'entreprise du pont de Chazey paraît devoir présenter un emploi extrêmement avantageux des capitaux. Si l'esprit d'association, l'habitude des spéculations utiles et une instruction réelle étaient plus répandus dans notre département, cette adjudication eût probablement trouvé plus de concurrents et eût été obtenue par des propriétaires du pays même. C'est une leçon pratique d'économie publique et d'esprit industriel qui nous sera donnée sous nos yeux, et dont nous pourrions peut-être profiter pour d'autres travaux qui restent à entreprendre.

Tandis qu'en France, à l'exemple de l'Angleterre, tout s'anime de l'esprit d'entreprise et d'association, cet esprit paraît encore une innovation chez nous.

Cependant l'esprit d'association, considéré dans son principe, n'est point une invention nouvelle; si des sociétés récentes nous ont frappés par leur importance, surpris par leurs résultats, on n'y peut voir néanmoins que l'heureuse application d'un principe aussi ancien que le monde, conforme à la nature de l'homme, cause première de la formation et du maintien des sociétés, quelles qu'elles soient, depuis le plus puissant empire jusqu'à l'union réciproquement utile de l'aveugle et du paralytique de la fable.

Cet esprit qui accompagne, à leur berceau, les peuples comme les hommes, suit le développement moral des hommes et des nations, et se perfectionne avec eux. Aujourd'hui des spéculateurs se réunissent pour tracer des chemins, percer des rues, creuser des canaux, pour faire enfin toute ces entreprises par lesquelles l'intérêt privé sert à la prospérité publique; plus que jamais on voit ces combinaisons des hommes pour s'entraider, pour travailler dans chaque pays à ouvrir des communications nécessaires, pour favoriser les développemens de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des échanges. Beaucoup n'entreprendront dans cette carrière que quand les travaux les plus profitables seront faits; ils glaneront; les habiles ne perdent pas de tems pour moissonner dans ce champ riche et vierge encore.

(Courrier l'Ain.)

— On lit dans le même journal.

Le barreau de Trévoux vient de faire une perte qui sera vivement ressentie: M. Morin, jeune avocat, a été enlevé à ses travaux, à ses collègues, à la confiance publique, à la suite d'une maladie longue et douloureuse supportée avec courage et résignation. Des talens précoces, des opinions pleines de franchise, des qualités attrayantes distinguaient M. Morin.

— On lit dans l'Ami de la Charte de Nantes:

On a revu M. Hypolite Gabriel avec plaisir: la présence de cet acteur est une bonne fortune pour notre opéra et pour notre vaudeville...

M. Saint-Angé, engagé pour l'emploi des Colins, n'ayant pas été admis à Nantes, s'est rendu à Paris où il a joué quelques rôles de vaudevilles: les journaux qui s'occupent de théâtre, ont été d'accord pour faire son éloge; quelques-uns ont même été

M. Flandrin l'aîné paraît s'être soigneusement appliqué à la pratique de l'art du lithographe, ainsi qu'on peut le reconnaître en voyant son dessin d'Agis et Zélida, fait d'après une esquisse de Prudon. Quoique en général un peu mou, ce dessin, dans lequel il a imité avec quelque succès le rendu de la gravure au pointillé, plaît à l'œil par son fini, qui est porté assez loin, particulièrement dans quelques draperies. Cependant, tout en faisant ressortir cette qualité, qui a bien son mérite, nous devons dire que les contours des figures, quoique soignés dans quelques parties, ne sont pas partout irréprochables, et que l'ombre générale placée sur le torse d'Agis, en en faisant disparaître les saillies et les enfoncemens, le convertit en une surface plane, dénuée de la grâce et du mouvement dont elle était susceptible.

M. Hyppolite Flandrin, frère du précédent, paraît devoir tenir tout ce que promettait la prodigieuse facilité qu'il a reçue de la nature. Même avant de connaître les premiers principes de l'art du dessin, cet artiste et son jeune frère Paul étonnaient les amateurs par l'esprit, le mouvement et la vérité qu'ils savaient répandre dans de petites compositions de sujets militaires qu'ils dessinaient avec une grande habileté. C'est avec un vif plaisir que nous retrouvons aujourd'hui dans la lithographie du jeune Hyppolite, qui représente l'explosion d'un obus, toutes les qualités qui distinguaient ses premiers essais, réunies à plus de correction, et à beaucoup de fermeté et de vigueur.

Le portrait en pied du jeune Thémistocle Visviz, par M. Cornu, n'est point indigne du talent de son auteur. Cet artiste a rendu avec beaucoup de naïveté les traits pleins de grâce et l'expression douce et intéressante de la figure du jeune grec. Tous ceux qui ont pleuré au récit des infortunes de la malheureuse Dhomna, sa mère, ne pourront voir sans émotion la physionomie noble et animée de cet enfant, qu'elle a chargé du soin de venger la mort de son époux.

jusqu'à dire que sa place était à l'opéra comique. Depuis, M. Saint-Angé a été engagé pour le Grand-Théâtre de Lyon, où il est maintenant.

On écrit de Marseille:

Les journaux ont annoncé, d'après une lettre de Smyrne du 25 mai, que le bateau à vapeur la Persévérance a été pris. Les dernières lettres de lord Cochrane sont du 31 mai, et il n'est nullement question que ce navire ait été capturé: lord Cochrane dit au contraire qu'il lui est fort utile: ainsi la nouvelle de cette prise est entièrement fautive.

La nouvelle de la reddition de l'Acropolis donnée par l'Etoile, est entièrement fautive. Des lettres de Cérigo du 14 juin, venues par la voie d'Italie, annoncent que cette forteresse tenait toujours (1).

Le colonel Heydeck conduit auprès du roi de Bavière six jeunes grecs orphelins dont les pères sont morts en combattant pour leur patrie. C'est à Marseille qu'arriveront les officiers bavarois; ils ont dû quitter la Grèce vers le 15 juin.

Paris, 7 juillet 1827.

Le concours ouvert à l'École de Droit de Paris pour cinq places de professeurs suppléans vacantes dans plusieurs Facultés du royaume, s'est terminé hier 4 juillet. Aujourd'hui, 5, M. Delvincourt, doyen de la Faculté, conseiller de l'Université, président du concours, a fait connaître la décision de la Faculté. Il en résulte que M. Pellat est nommé suppléant à Paris, MM. Lorrain et Ladeg à Dijon, M. Fomart à Poitiers, et M. de Mollambe à Caen.

— Samedi, 25 juin, le village d'Aubenchul-au-Bois, sis à quatre lieues de Cambrai, a été en partie la proie des flammes; nous apprenons que sur 85 maisons qui le composent, 55 ont été totalement incendiées. On attribue ce désastre à la malveillance, et l'on assure que l'individu prévenu de cet épouvantable crime est maintenant entre les mains de la justice; on ajoute qu'ayant échoué dans une première tentative effectuée dans la nuit, c'est vers le milieu du jour qu'il a réussi à mettre à exécution son affreux projet. Par ses soins empressés d'un honorable cultivateur de notre arrondissement, qui s'est rendu de suite avec tous ses ouvriers sur le lieu de l'incendie, et par le zèle des habitans de Villers-Outreau, le village d'Aubenchul a été préservé d'une destruction totale.

On assure que la même personne avait adressé à M. Choïn, cultivateur à Bonabus, une sommation minatoire par laquelle il exigeait de lui une somme de 6,000 fr. et un cheval équipé, et que M. Choïn n'ayant pas répondu à cette sommation, s'est aperçu que deux tentatives d'incendie avaient été effectuées sur sa ferme, sans avoir eu fort heureusement de suites funestes.

(Journal de Valenciennes.)

— Sir J. Mackintosh, membre de la chambre des communes, et l'un des littérateurs les plus distingués de la Grande-Bretagne, est sur le point de publier son *Histoire d'Angleterre*. Le premier volume (in-4°) paraîtra au commencement de l'année prochaine.

— Le *Moniteur* annonce que M. de Silan, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, et M. Levêque, ancien chef de division au ministère de la guerre, sont nommés membres du bureau de censure, en remplacement de MM. de Caix et Rio, démissionnaires.

— M. Divoff, secrétaire de l'ambassade de Russie en France, est arrivé avant-hier à Paris, chargé de dépêches que l'on croit

(1) Nous nous osons croire à cette nouvelle. Voir notre article *Londres* et notre article *Turquie*, où nous donnons, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, le texte de la capitulation de l'Acropolis.

Le dernier dessin qui nous reste à examiner, et qui est sans contredit l'un des plus remarquables du recueil, est dû au crayon de M. Dupierre. Il représente un jeune enfant presque nu, et transi de froid. L'air, dans son mouvement rapide, agite ses cheveux avec violence; et fait voltiger un mince vêtement qui ne peut le préserver contre la rigueur de l'hiver. Ses pieds délicats et sans protection contre un sol durci par le souffle du nord, semblent fouler à regret une terre glacée, et ses petits bras entrelacés gracieusement, se pressent contre sa poitrine pour se réchauffer au foyer de cette chaleur toujours renaissante, que les forces de la vie ne cessent d'entretenir.

Ce joli dessin, qui paraît annoncer dans M. Dupierre une grande habitude du crayon lithographique, est d'une composition intéressante et d'une exécution soignée. La figure de ce pauvre enfant exprime bien toute la souffrance qu'il doit éprouver, et ses petits membres transis sont loin d'être dépourvus de délicatesse et de grâce dans leurs contours. Il est fâcheux seulement que les animaux placés autour de lui, soient d'un dessin un peu trop incorrect. Les accessoires, il est vrai, peuvent quelquefois être sacrifiés pour ne point affaiblir l'objet principal d'une composition; mais quelque légèrement qu'on les indique, ils doivent toujours offrir à l'œil cette justesse de lignes extérieures qui appartient à la nature et sans laquelle ils ne représentent plus que des corps informes, fantastiques et dépourvus de vérité.

En terminant cette revue, un peu sèche, parce qu'elle devait être rapide, disons que l'album des artistes lyonnais fait honneur aux presses de M. Brunet, qui paraît avoir apporté beaucoup de soins dans le tirage des différens dessins dont il se compose. Comme ce recueil ne peut manquer d'être recherché par les amateurs, nous nous bornons à en recommander l'acquisition aux personnes pour lesquelles c'est toujours une occasion agréable, que celle de contribuer à un acte de bienfaisance.

favorables à la cause des Grecs. On assure que la flotte russe est partie aux acclamations des marins.

M. le comte Pozzo donnera demain un grand dîner diplomatique à l'occasion de la fête de son souverain.

— Avant-hier, 4 juillet, les citoyens des Etats-Unis, résidant à Paris au nombre de quatre-vingts, se sont réunis au Cadran-Bleu, pour célébrer dans un banquet, présidé par M. Barnel, leur consul à Paris, et par M. Cooper, consul à Lyon, le 5^e anniversaire de la déclaration de l'indépendance américaine. Voici les douze toasts qui, suivant l'usage, ont été proposés par le président : 1^o La déclaration du 4 juillet 1776 ; cinquante années de prospérité attestent la sagesse de cette révolution. 2^o La constitution, le peuple et le président des Etats-Unis. 3^o Le Roi de France et la nation française. 4^o La mémoire de Washington. 5^o Les hommes d'état et les hommes de guerre de la révolution américaine, modèles dans tous les âges. 6^o La loi, expression de la publiquité. 7^o L'union, chaîne que chaque jour rend plus brillante. 8^o L'armée, la marine et la milice américaines, Chippewa, Champlain et Nouvelle-Orléans. 9^o L'indépendance perpétuelle de nos voisins du Sud : lorsque l'enfant atteint l'âge, la nature lui apprend à marcher seul. 10^o La Grèce : *dum spiro, spero* (tant que je respire, j'espère). 11^o L'instruction publique ; base de la liberté. 12^o Les dames américaines et les dames françaises : *Et decus et pretium recti.*

— M. le maire de Romainville a adressé au *Journal des Débats* la lettre suivante :

Monsieur,

L'ouragan du 2 juillet a dévasté la commune de Romainville. Je viens d'en parcourir le territoire ; je viens de voir tous les blés renversés, brisés par la grêle ; les arbres fruitiers abattus, et ceux qui ont résisté, mutilés et dépourvus de leurs fruits presque en maturité ; tous les légumes, les fourrages verts, sont détruits, les vignes endommagées pour plusieurs années. Les jardins clos de murs n'ont pas été épargnés : ces beaux espaliers de pêchers, qui font une des principales ressources du cultivateur, offrent aujourd'hui le spectacle de la dévastation. La perte est considérable : plus de trois à quatre mille carreaux de vitre ont été cassés dans ce petit village. La commune est dans la désolation.

J'ai l'honneur, etc.

PAVAGEAU, maire.

— On écrit de Troyes, 5 juillet : « Dans la nuit de lundi à mardi, un terrible orage a éclaté sur notre ville. Les éclairs se succédaient sans interruption, et le tonnerre grondait avec un bruit épouvantable. La foudre est tombée en plusieurs endroits, elle a renversé une des cheminées du bâtiment des prisons ; un prisonnier a été blessé à l'épaule. Aucun autre accident n'a eu lieu ici pendant cet orage qui a duré près d'une demi-heure. Mais nous apprenons que, près de Romilly, un roulier a été emporté avec ses chevaux dans la berge. Aux Grès, plusieurs toitures de maison ont été enlevées. A Nogent, la foudre est tombée dans la Seine, non loin du coche, au moment où il approchait du port. Heureusement personne n'a été atteint. La diligence des frères Arnould, de Troyes à Paris, a couru aussi les plus grands dangers ; au plus fort de l'orage, cette diligence se trouvait entre les Grès et le petit Saint-Georges, sur une pente exposée à toute l'impétuosité du vent qui menaçait de la renverser. Le ciel était en feu, les chevaux épouvantés ne pouvaient plus être maîtrisés. Plusieurs dames qui étaient dans la diligence poussaient des cris d'effroi ; tous les voyageurs auraient infailliblement versé sans la présence d'esprit du sieur Laurent, conducteur, qui parvint avec le postillon à dételer les chevaux et ranger la voiture dans une position qui donnait moins de prise au vent. On passa ainsi près d'une demi-heure sans pouvoir se remettre en route.

» Lundi, à six heures du soir, un ouragan épouvantable, a éclaté aussi à Arais-sur-Aube. Une partie de la couverture de l'église et les toitures de plus de vingt maisons ont été emportées par le vent. Une rangée presque tout entière de peupliers qui sont près des moulins a été déracinée ou brisée. Une femme qui était dans les champs a été jetée à plusieurs pas, et dans sa chute elle s'est cassé le bras. On a trouvé à des distances très-éloignées des morceaux de plomb d'un poids et d'un volume extraordinaires, provenant de la toiture de l'église. Pendant tout le temps que dura cette tempête, il y eut peu d'éclairs et de coups de tonnerre ; mais le vent était terrible et la pluie tombait par torrent. C'était une espèce de trombe. »

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, 25 juin.

Le gouvernement se trouve dans un grand embarras par suite des événements concernant la nomination d'évêques en Amérique, et par le traité de commerce de la France avec le Mexique. Tous les jours le conseil d'état se réunit.

D'un autre côté, les affaires de Portugal donnent beaucoup d'occupation à notre cabinet. Il est arrivé ces jours derniers un courrier extraordinaire de Lisbonne avec des dépêches qu'on dit de la plus haute importance ; aussitôt après, le chargé d'affaires de Portugal s'est rendu à Aranjuez, où il a eu une conférence avec le ministre Salmon.

A la suite d'un conseil des ministres, il a été envoyé un courrier au général en chef, pour que l'armée d'observation reprenne ses premières positions ; en conséquence, l'infanterie et la cavalerie de la garde royale sont retournés à Cacerès.

Les médecins envoyés de Madrid à l'armée, pour examiner la nature de la maladie qui s'y est manifestée, ont fait leur rapport au ministre de la guerre ; il en résulte qu'un grand nombre de militaires sont atteints de la gale et d'une fièvre maligne. Cependant la mortalité ne fait pas de progrès.

M. le marquis de Campo Sagrado, capitaine-général de Catalogne, a demandé sa démission que S. M. lui a refusée. Il donnait pour motif qu'il avait absolument besoin de troupes pour maintenir cette province dans l'obéissance, qu'il en demandait toujours, qu'on les lui promettait, mais que jamais elles n'arrivaient.

On parle de nouvelles bandes qui se sont formées dans les provinces de la Manche et de la nouvelle Castille, et à la poursuite desquelles le gouvernement a envoyé des troupes sous le commandement de l'Abuelo, ancien chef de partisans.

Pampelune, le 26 juin.

Les troubles qui existent en Catalogne et en Aragon donnent de l'inquiétude au gouvernement espagnol. Avant-hier on a publié ici une proclamation portant invitation aux Espagnols de se lever en masse, afin d'aller exterminer ces partisans qui prennent tous les jours un plus grand accroissement.

L'autorité française a fait préparer et rétablir les remparts de cette ville et de la citadelle, aujourd'hui tous ces travaux sont finis, on est à même de transporter les approvisionnements de vivres pour un an à la citadelle.

ANGLETERRE.

Londres, 3 juillet.

(Par voie extraordinaire.)

Voici un passage de l'article publié aujourd'hui par le *Times*, à l'occasion du discours prononcé, au nom du roi, par le lord chancelier :

« Le discours prononcé hier par le roi presque dans les mêmes termes que celui du commencement de la session des efforts que S. M. fait conjointement avec ses alliés, pour mettre un terme aux hostilités existantes et maintenir la paix générale ; mais l'on n'exprime pas l'espoir que ses efforts aient pour résultat de mettre un terme aux maux de la Grèce.

» Nos prévisions d'hier prennent donc de la consistance. Le traité pour la conservation de la Grèce n'a-t-il pas été signé ? et s'il ne l'a pas été, pourquoi a-t-on différé de le signer ?... »

Du 4 juillet.

On lit dans le *Times* :

On s'attend à voir faire, sous peu de jours, tous les arrangements ministériels que la dernière lutte parlementaire a retardés. On dit que M. Canning retournera au bureau des affaires étrangères ; mais qu'il conservera la dignité et les privilèges de premier ministre. On pense que le duc de Portland prendra la place de premier seigneur de la trésorerie, que M. Canning occupe maintenant, et le marquis de Lansdown sera ministre de l'intérieur. Il n'est pas improbable que lord Holland soit nommé à une place quelconque. Il n'y aura pas de changement dans le gouvernement d'Irlande avant Noël.

— La *Gazette officielle* annonce qu'il a été notifié par le ministre des affaires étrangères de France, à l'ambassadeur britannique, que le gouvernement français a déclaré le port d'Alger en état de blocus, et que toutes les mesures nécessaires seront prises pour rendre ce blocus effectif.

— Le *Courrier* annonce que la nouvelle de la reddition de l'Acropolis a été apportée au gouvernement britannique par un courrier expédié par sir Frederick Adam.

GRÈCE.

Patras, 19 mai.

La *Gazette universelle de la Grèce* d'aujourd'hui contient une proclamation du président de l'assemblée nationale à Trezène, sous la date du 17, qui annonce que cette assemblée, après avoir terminé ses travaux, s'est dissoute, et que le siège du gouvernement est transporté à Napoli de Romanie. Cette proclamation ne fait mention d'autres travaux législatifs que de la révision de la constitution d'Epidaure. On dit cependant qu'on a adopté en outre les résolutions suivantes : 1^o Le clergé est exclu de tous les emplois administratifs et politiques ; aucun ecclésiastique ne peut siéger ni dans le sénat, ni comme représentant dans l'assemblée nationale. Ceux qui auront eu le maniement de deniers publics, seront tenus d'en rendre compte à une commission nommée à cet effet ; 2^o le pouvoir accordé au comte Capo-d'Istria, d'ouvrir un emprunt de cinq millions de piâtres fortes ; 3^o le commandement accordé au général Church sur toutes les places fortes ; avec le pouvoir d'en changer les garnisons à volonté ; 4^o l'autorisation donnée à la commission du gouvernement de nommer les ministres avant l'arrivée du président ; auquel ce droit appartient.

On a voté en outre des remerciements au roi de Bavière et au président des Etats-Unis ; et des lettres de naturalisation ont été données aux philhellènes Bailly et Eynard, ainsi qu'aux colonels Fabvier et Heidegger. On a nommé pour président du sénat M. Ranieri, frère de celui qui est établi à Ancône ; on a délégué un-

minement et par acclamation d'expédier au capitaine grec Passano, une dépêche pour l'engager à revenir en Grèce pour consacrer ses services à sa patrie. Pour ce qui concerne les réformes et additions de la constitution d'Epidaure, on assure qu'on s'est fixé sur les points principaux suivants : sûreté et définition plus précises des droits civils; restriction des pouvoirs des représentants de la nation aux seuls travaux législatifs; extension du pouvoir et des droits du pouvoir exécutif; abolition des titres et distinctions; responsabilité des ministres; institutions de tribunaux; enfin, liberté illimitée de la presse.

TURQUIE.

CAPITULATION DE LA VILLE D'ATHÈNES.

Article 1^{er}. Les troupes sortent avec leurs armes et bagages.

Art. 2. Les familles d'Athènes sortent sans armes, mais avec leurs hardes, et elles peuvent s'en retourner dans leurs villages et habitations, où le pacha promet de leur rendre leurs propriétés qui sont garanties aussi bien que leur vie. Le pacha promet d'assigner aux femmes et aux enfants qui ont perdu leurs maris et parents, pour vivre, un village pour leur demeure, et des vivres.

Art. 3. Tous les objets qui se trouvent dans la forteresse seront délivrés au pacha.

Art. 4. La terre qui sépare la citadelle du cap Colias, sera évacuée par les troupes turques.

Art. 5. Trois officiers français et trois du pacha, et les trois chefs albanais qui ont été demandés comme otage par les Grecs, accompagneront la colonne jusqu'à la place de l'embarcation, et ils y resteront jusqu'à ce qu'elle soit entièrement embarquée.

Art. 6. Le pacha fournira 60 chevaux pour le transport des malades et blessés.

Art. 7. La citadelle sera rendue dans son état actuel avec tous ses canons, magasins et munitions.

Art. 8. Le pacha ayant entendu dire qu'il y avait des mines chargées, il enverra trois personnes de confiance, qui doivent être reçues dans la forteresse aussitôt que la capitulation présente sera signée.

Art. 9. Comme ces trois personnes pourront être considérées comme des otages dans les mains des Grecs, de leur côté ils donneront également trois personnes de distinction, qui leur seront renvoyées aussitôt que la forteresse sera évacuée.

Art. 10. La capitulation serait annulée si les agens du pacha, admis dans la forteresse trouvaient des dégâts commis après la capitulation aux fontaines et aux fortifications.

Art. 11. Aussitôt que la capitulation sera signée on s'accordera sur l'heure de l'exécution.

Signé : *Guasino Phokas, N. Zacharitzas, Mitros Lekas, S. Flachopula, colonel Fabvier, N. Krisioti, Stathias Katzkojanni, D. Cumorphobulo, G. Mamuri.*

ÉTATS-UNIS.

New-York, 3 juin.

Le congrès des États-Unis a rendu dans sa dernière session un décret concernant l'importation de l'eau-de-vie, dont voici le dispositif :

« A partir du jour de l'adoption du présent décret, l'eau-de-vie pourra être importée aux États-Unis en barriques d'une capacité qui ne sera pas au-dessous de quinze gallons, nonobstant toute disposition d'autre loi à ce contraire.

» Toutes les dispositions des lois existantes qui ne seront pas incompatibles avec le présent acte, relativement à l'importation des spiritueux étrangers, continueront d'être exécutées.

» Toute eau-de-vie importée en barriques d'une capacité inférieure à 90 gallons sera déposée, aux frais et risques de l'importateur, dans les magasins publics ou autres qui seront désignés par l'inspecteur du port où elle sera débarquée, et elle en sera retirée de la manière prescrite par l'acte relatif au dépôt des vins et des esprits distillés dans les magasins publics.

» L'eau-de-vie importée en barriques d'une capacité non au-dessous de quinze gallons pourra être exportée avec la faveur du remboursement (drawback) des droits qui auront été payés, et l'exportateur de l'eau-de-vie ainsi importée aura droit à recevoir une obligation pour le montant du drawback, conformément aux lois existantes; et tous les actes maintenant en vigueur pour l'exportation des esprits, ainsi que l'allocation et le paiement des drawbacks et obligations, seront censés applicables à l'eau-de-vie dont l'importation est permise par cet acte.

VARIÉTÉS.

MÉDECINE LÉGALE.

SUICIDE EXTRAORDINAIRE, SUITE DE PLAIES DE TÊTE.

Nous croyons devoir emprunter aux journaux de médecine le fait suivant, non-seulement parce qu'il offre un exemple fort extraordinaire de suicide, mais encore parce qu'il prouve combien il est difficile, dans certains cas, de distinguer les traces de l'homicide de celles du suicide. Nous n'en concluons pas qu'il faille rejeter les lumières de la médecine légale, puisqu'il est bien démontré, que dans le plus grand nombre des cas de blessures

mortelles, l'autopsie cadavérique est le seul flambeau qui puisse guider les magistrats; mais que les médecins-rapporteurs doivent être excessivement circonspects, surtout lorsqu'il s'agit des plaies de tête dont les effets sont si variables, ainsi que l'ont remarqué tous les auteurs de médecine légale.

« Un Boucher, dans la Haute-Silésie, depuis quelque temps maladif et disposé à la mélancolie, surprit sa femme avec un de ses ouvriers. En proie au plus sombre désespoir, il se précipita plusieurs fois la tête contre les murs, en présence de témoins; mais irrité de ne pas réussir assez vite dans son sinistre projet, il saisit un couperet et se frappa le front du tranchant de cet instrument, si long-temps et avec tant d'acharnement, qu'il tomba enfin mort par suite de la perte de sang et de la commotion du cerveau. Le crâne de cet homme fut envoyé au cabinet d'anatomie de l'Université de Breslau. Il présentait les lésions suivantes : Le milieu du front était percé d'un grand trou longitudinal, descendant directement de haut en bas, à bords inégaux et hachés; à l'intérieur du crâne, le trou avait un pouce de long sur un demi-pouce de large; extérieurement, il était un peu plus grand. Autour de ce trou il y avait une vingtaine de solutions de continuité plus petites, provenant de coups de couperet plus faibles, et en partie mal appliqués, qui ont même fait sauter un éclat de l'os, de sorte qu'il paraissait que l'espèce de hache avec laquelle cet individu s'était frappé ne portait que par un de ses angles, et non par tout le tranchant. En comparant ces lésions, produites par des coups de haches tombés obliquement, avec l'étendue du grand trou, avec l'épaisseur et la dureté de la boîte osseuse du crâne, il est probable que ce malheureux ne s'était pas porté moins de cent coups avant de succomber.

Quelle persévérance et quelle force musculaire n'a-t-il pas fallu pour venir à bout d'un suicide aussi douloureux et aussi difficile!

N'est-il pas probable que si le cadavre de cet homme avait été trouvé ainsi mutilé, sans que des témoins eussent pu déclarer le vrai genre de sa mort, les médecins appelés, aurait conclu que l'homicide avait été commis par un autre, par exemple, dans le cas présent, par le garçon boucher, déjà coupable d'adultère?

VENTE AUX ENCHÈRES,

Sur la place Confort, de trois Calèches neuves et d'un Char.

Mercredi onze juillet mil huit cent vingt-sept, à une heure après midi, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente, aux enchères et au comptant, de trois calèches neuves avec trains à fleche et à col de cygne, et d'un joli char suisse.

A VENDRE,

Avec toute facilité pour le paiement,

La superbe terre d'Andour, provenant de la succession de Mme. Forbin, et appartenant aujourd'hui à Mme. de Marcellus. Cette propriété située à Dom-pierre-les-Ormes, canton de Matour (Saône et Loire), sur la route conduisant de Mâcon à la Clayette, se compose d'un château très-vaste, meublé et bâti à la moderne, avec tous les objets d'agrément, et dépendances désirables; de seize domaines, quatre étangs, un canal ayant plus d'une lieue d'étendue, deux moulins, une scie à eau, etc. Sa contenance est d'environ 1,000 hectares ou 7,800 bichères lyonnaises, et son revenu de 28,500 fr. S'adresser à M. Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie.

AVIS.

Un Voyageur (annuel) à la commission, qui depuis sept années s'est fait une clientèle considérable parmi les personnes les plus distinguées des grandes et petites villes, les bourgs même, pourrait joindre aux objets dont il est chargé la partie des *Etoffes en soie, unies et autres*; avec un Carnet passable, il est sûr d'obtenir des demandes. Si cette proposition peut flatter MM. les Négociants faisant cette partie, il lui sera agréable de s'aboucher pour cet objet; dans ce cas, on est prié de laisser son adresse au bureau du Journal.

LIMONADE VÉGÉTALE.

Encouragé par les succès qu'obtint l'été dernier l'extrait de citron, connu sous le nom d'acide végétal concentré, M. Mouchon fils, pharmacien à Lyon, vient de perfectionner ce produit de telle manière, qu'il suffit maintenant de son simple mélange avec de l'eau, pour obtenir, sans la moindre addition de sucre, une limonade très-agréable, et d'autant plus préférable à toutes les boissons acidulées connues, que la coction dont elle est le résultat, en permet impunément l'usage aux personnes qui ne peuvent user d'aucune substance acide, sans éprouver une irritation plus ou moins vive sur la muqueuse de l'estomac.

On vend cet extrait par flacons de deux fr., et chaque flacon peut fournir vingt grandes verrées de limonade suffisamment édulcorée.

C'est à la pharmacie de M. Mouchon, rue Royale, à Lyon; Et chez madame Ladevèse, marchande de Quincaillerie, grande rue Mercière, n° 56, qu'on se le procure.

BOURSE DE PARIS du 7 juillet 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 103 f. 10 c. 105 f.	Actions de la banque 2015
Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. 75 f.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 78 10
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux. 1087 50	Rentes d'Esp. cert. franc.
Caisse hypothécaire 807 50	Emp. royal d'Esp. 1826. 61 3/4
	Emprunt d'Haïti.

